



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 25 juin
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Eric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 19 juin 2026

Délibération
C20260625_106

Redevance spéciale : grille tarifaire 2027

Etaient présents :

ARLET Francois, AUDOUBERT René, BABY Jacques, BAREILLES Aurélie, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BLANC Didier, BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELOR Carole, DORBES Jean-Luc, ESCORIHUELA Daniel, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HEBAL Sylvie, HÔ Bastien, ICARD Evelyne, JANOTTO Christian, JOANNY Jean, LAFFONT-PORTET Laurent, LAMARQUE Didier, LARROQUE Jean-Marc, LAZARETIE Françoise, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYLIES Charles, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, VAN HILLE Marc (*suppléant de MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile*), VIEL Pierre, WAWRZYNIAC Stéphane

Etaient absents / excusés :

BAROUSSE Stéphane, BAUDINIÈRE Julien, BOMBAL Bérangère, CAILLET Pierre, CLAUDIN Yoann, CONDIS Sylvette, DELHOM Corinne, DELMAS Pierre, DESTEFANIS Jean-Marc, FALC Maëlys, GUILLEMIN Marie-Laure, JORET Hélène, MANFRIN Jean-Marc, NAYA Anne-Marie, PETAUT-JEAN Sophie, PONS Odette, TEMPESTA Marie-Caroline, TERZI Alain, VEZAT-BARONIA Maryse, VILA Célia

Pouvoirs :

BAROUSSE Stéphane à LEMAISTRE Nadia, BOMBAL Bérangère à CAZARRÉ Max, CONDIS Sylvette à LARROQUE Jean-Marc, DELMAS Pierre à BLANC Didier, GUILLEMIN Marie-Laure à LAMARQUE Didier, NAYA Anne-Marie à WAWRZYNIAC Stéphane, VEZAT-BARONIA Maryse à CARON-JOURDA Yves, VILA Célia à SALAT Eric

Secrétaire de séance : DELCROIX Bernard

Nombre de délégués titulaires : 60

Présents : 40

Pouvoirs : 8

Votants : 48

Absents/excusés : 20

OBJET : Redevance spéciale : grille tarifaire 2027

Conformément au règlement de redevance spéciale, approuvé par délibération du 25 juin 2026, il convient d'établir une grille tarifaire applicable pour l'exercice 2027, basée sur les coûts aidés de collecte et traitement des déchets figurant dans la matrice des coûts de l'exercice 2025.

Conformément aux principes définis dans le règlement susmentionné, cette grille repose sur une tarification différenciée en fonction des modalités d'accès au service et du niveau de production de déchets.

Elle se décline en trois types de tarifs :

- Des tarifs applicables aux redevables disposant de bacs privatifs identifiés. Ces tarifs correspondent à un coût annuel calculé en fonction du volume des contenants mis à disposition (120 litres, 240 litres, 360 litres et 660 litres), du flux collecté (ordures ménagères résiduelles et recyclables) et de la fréquence hebdomadaire de collecte.
- Des forfaits destinés aux petits producteurs, dont la production est inférieure à 240 litres par semaine tous flux confondus, ainsi qu'aux redevables ne disposant pas de bacs privatifs et utilisant les équipements collectifs publics.
- Des tarifs spécifiques sont prévus pour le remplacement des bacs en cas de perte, de vol ou de dégradation des équipements initialement mis à disposition.

La grille tarifaire ainsi établie vise à assurer une contribution adaptée au niveau de service rendu et aux volumes réellement collectés.

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la grille tarifaire ci-annexée, applicable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027.**

Fait à Carbonne, le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance

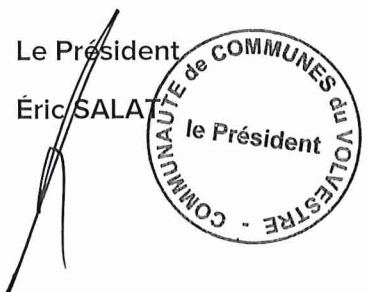
Bernard DELCROIX

48 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION



Le Président

Éric SALAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.